



# EAU POTABLE POUR LES PREMIÈRES NATIONS : LE GOUVERNEMENT DÉPENSE-T-IL ASSEZ?



Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

À la demande de la Sénatrice Renée Dupuis et en s'appuyant sur un rapport de 2017 du DPB, le présent rapport examine les besoins d'investissement pour l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations.

Analyste principale :

Jill Giswold, analyste

Collaborateur :

Nasreddine Ammar, analyste principal

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Jason Jacques, directeur général

Nancy Beauchamp, Marie-Eve Hamel Laberge et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : [dpb-pbo@parl.gc.ca](mailto:dpb-pbo@parl.gc.ca).

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

RP-2122-021-M\_f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2021

# Table des matières

---

Résumé	3
1. Introduction	5
2. Combien dépense-t-on?	6
2.1. Investissements du gouvernement fédéral	6
2.2. Évaluations des risques	8
3. Méthodologie	9
4. Résultats	12
Notes	14

## Résumé

---

En 2015, le gouvernement s'est engagé à éliminer tous les avis d'ébullition de l'eau à long terme dans les réserves des Premières Nations au plus tard le 31 mars 2021. En décembre 2017, le DPB a publié un [rapport](#) dans lequel il constatait que les dépenses engagées depuis 2011-2012 et les investissements annoncés dans le budget de 2016 ne couvriraient que de 50 à 70 % des besoins d'investissement totaux pour l'infrastructure des systèmes d'aqueduc et d'égout (SAE) des Premières Nations.

Le gouvernement n'a pas respecté son échéance du 31 mars 2021 pour l'élimination de tous les avis d'ébullition de l'eau à long terme dans les réserves des Premières Nations, et d'importants investissements fédéraux supplémentaires ont été annoncés, dont des fonds de près de 1,5 milliard de dollars à compter de 2020-2021, et une somme de 114,1 millions de dollars par année par la suite, annoncés dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2020* « afin d'accélérer les travaux visant à lever tous les avis à long terme concernant l'eau potable et à stabiliser le financement de l'infrastructure pour l'eau et les eaux usées [...] dans les communautés des Premières Nations<sup>1</sup> ». Un montant d'environ 1,0 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, a également été prévu dans le budget de 2021.

La présente analyse offre une estimation à jour des coûts requis pour améliorer les systèmes publics d'aqueduc et d'égout afin que les Premières Nations puissent avoir accès dans leurs réserves à des SAE comparables à ceux des collectivités non autochtones de même taille, et pour que les avis d'ébullition de l'eau à long terme soient éliminés. Comme dans le rapport antérieur du DPB sur la question, l'analyse est fondée sur les données et les recommandations en matière de coûts présentées dans *l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations de 2011*<sup>2,3</sup> mais tient compte des dernières données démographiques et des récentes évaluations des risques. L'analyse couvre la période de 2016-2017 à 2025-2026<sup>4</sup>.

**Tableau A-1 Besoins financiers estimatifs et déficit de financement, SAE dans les réserves, de 2016-2017 à 2025-2026**

(En millions de dollars)	
Fonds d'immobilisations actuellement requis	1 122
Fonds d'immobilisations futurs requis	1 948
Total des fonds d'immobilisations estimatifs requis	3 070
Fonds d'immobilisations disponibles	6 352
<b>Déficit de financement des immobilisations</b>	<b>-</b>
Dépenses estimatives moyennes requises annuellement pour le F et E	429
Fonds annuels moyens disponibles pour le F et E	291
<b>Déficit annuel moyen pour le F et E</b>	<b>138</b>

Sources : Les calculs du DPB sont fondés sur les données de Services aux Autochtones Canada et de l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations (rapports régionaux).

Note : Toutes les valeurs sont présentées en prix courants. Les hypothèses sur la croissance démographique et la taille des ménages ont une grande incidence sur les estimations du DPB.

Le DPB est d'avis que les dépenses engagées depuis 2016-2017 et celles prévues jusqu'en 2025-2026 à l'égard des immobilisations pour les SAE devraient être suffisantes pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure. Le DPB évalue à environ 3,1 milliards de dollars les fonds d'immobilisations requis de 2016-2017 à 2025-2026, à savoir 1,1 milliard de dollars pour les besoins immédiats et 1,9 milliard de dollars pour les dépenses d'immobilisations futures jusqu'en 2025-2026 (tableau A-1). Le total des fonds d'immobilisations disponibles pour cette période est d'environ 6,4 milliards de dollars.

Par ailleurs, l'analyse du DPB indique que les dépenses engagées depuis 2016-2017 et les dépenses prévues jusqu'en 2025-2026 pour le fonctionnement et l'entretien (F et E) des SAE ne répondront qu'à un peu plus des deux tiers des besoins en financement, laissant prévoir un déficit de financement annuel de 138 millions de dollars, en moyenne, pour le fonctionnement et l'entretien des SAE des Premières Nations<sup>5</sup>.

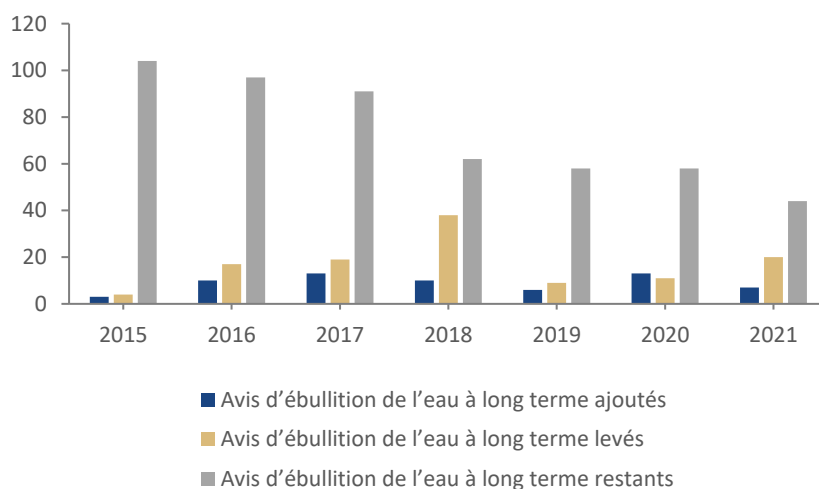
# 1. Introduction

En 2015, le gouvernement s'est engagé à éliminer tous les avis d'ébullition de l'eau à long terme dans les réserves des Premières Nations au plus tard le 31 mars 2021. À cette fin, le budget de 2016 a annoncé une somme de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, pour améliorer les services d'aqueduc et d'égout dans les communautés des Premières Nations<sup>6</sup>.

En 2017, le DPB a réalisé une analyse des besoins d'investissement pour les systèmes d'aqueduc et d'égout (SAE) des Premières Nations, par rapport au financement annoncé dans le budget de 2016. Dans son [rapport de décembre 2017](#), le DPB a constaté que les dépenses totales engagées depuis 2011-2012 et les dépenses futures annoncées dans le budget de 2016 ne couvriraient que de 50 à 70 % des besoins d'investissement totaux pour les SAE des Premières Nations, selon les hypothèses de croissance démographique sur les réserves et les options de dépenses en immobilisations.

Le gouvernement n'a pas respecté son échéance du 31 mars 2021 pour l'élimination de tous les avis d'ébullition de l'eau à long terme dans les réserves des Premières Nations. Le 15 octobre 2021, 44 avis d'ébullition de l'eau à long terme étaient en vigueur dans 32 communautés où les systèmes sont financés par Services aux Autochtones Canada (SAC) (figure 1-1)<sup>7</sup>.

**Figure 1-1 Avis d'ébullition de l'eau à long terme**



Source : Services aux Autochtones Canada.

Note : Les chiffres annuels représentent le nombre d'avis d'ébullition de l'eau à long terme au mois de décembre de l'année en question. Les données de 2021 sont en date du 15 octobre 2021.

Cette analyse actualisée émane de l'intérêt parlementaire soutenu à l'égard de la question. Elle évalue les coûts requis pour améliorer les systèmes publics d'aqueduc et d'égout dans les réserves afin que les Premières Nations puissent avoir accès à des SAE comparables à ceux des collectivités non autochtones de même taille, et pour que les avis d'ébullition de l'eau à long terme soient éliminés. Le DPB compare ensuite les coûts estimatifs requis et le financement disponible pour les SAE.

## 2. Combien dépense-t-on?

---

### 2.1. Investissements du gouvernement fédéral

---

Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'assurer l'accès à l'eau potable dans les réserves au sud du 60<sup>e</sup> parallèle.

Le ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC) fournit des fonds pour les aspects suivants des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les réserves des Premières Nations : la conception, la planification, la modernisation, la construction, l'acquisition, la mise en service, le fonctionnement et l'entretien (F et E) ainsi que la formation et la certification professionnelle des opérateurs<sup>8</sup>.

L'aide fédérale n'est offerte que pour les systèmes d'aqueduc et d'égout publics dans les réserves. Comme l'indiquait le rapport précédent du DPB, les engagements fédéraux relatifs aux SAE des Premières Nations ne s'appliquent qu'aux systèmes financés par SAC. On compte à l'heure actuelle 1 298 SAE publics dans 550 Premières Nations recevant des fonds de SAC.

Depuis les engagements de fonds pris dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé des investissements supplémentaires pour les SAE des Premières Nations, dont :

- des fonds supplémentaires de 49,1 millions de dollars sur trois ans dans le budget de 2017<sup>9</sup>;
- des fonds supplémentaires de 172,6 millions de dollars sur trois ans dans le budget de 2018<sup>10</sup>;
- des fonds supplémentaires de 739 millions de dollars sur cinq ans dans le budget de 2019, dont 184,9 millions de dollars récurrents<sup>11</sup>.

Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement s'est en outre engagé à « effectuer des investissements supplémentaires dans la résilience pour respecter son engagement en matière d'eau potable dans les communautés

des Premières Nations<sup>12</sup> ». L'Énoncé économique de l'automne de 2020 a annoncé près de 1,5 milliard de dollars à compter de 2020-2021, et 114,1 millions de dollars par année par la suite « afin d'accélérer les travaux visant à lever tous les avis à long terme concernant l'eau potable et à stabiliser le financement de l'infrastructure pour l'eau et les eaux usées [...] dans les communautés des Premières Nations<sup>13</sup> ». Près de 1,1 milliard de dollars sur les 1,5 milliard de dollars devraient être dépensés d'ici la fin de l'exercice en cours.

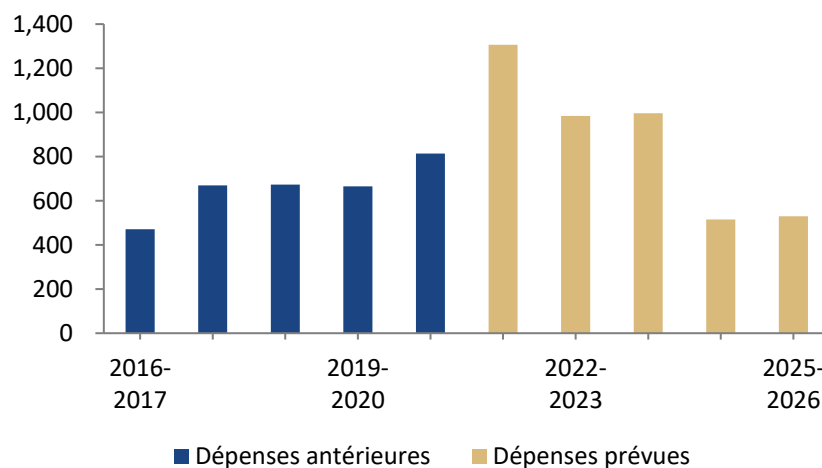
Un montant d'environ 1,0 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, a également été prévu dans le budget de 2021.

Depuis 2020-2021, tous les coûts de F et E des SAE sont payés par SAC, selon la formule de financement du F et E du Ministère. Avant, 80 % des coûts de F et E étaient payés par SAC selon la formule, le reste étant payé par les Premières Nations<sup>14,15</sup>.

Comme le montre la figure 2-1, les dépenses prévues de SAC de 2021-2022 à 2025-2026 totalisent environ 4,3 milliards de dollars. Ces chiffres sont comparables aux dépenses nominales antérieures d'environ 3,3 milliards de dollars effectuées de 2016-2017 à 2020-2021<sup>16</sup>.

**Figure 2-1 Dépenses réelles et prévues de SAC pour les SAE des Premières Nations**

*En millions de dollars*



Source : Services aux Autochtones Canada.

Note : Le total des dépenses pour 2020-2021 inclut les dépenses jusqu'au 26 avril 2021. Le Ministère indique que ces données sont sujettes à changement. Les dépenses pour les exercices 2019-2020 et suivants comprennent le financement pour la subvention au titre de la nouvelle relation financière.



D'autres entités peuvent contribuer, à des niveaux beaucoup moins élevés, à la gestion des SAE sur les réserves. Par exemple, les administrations publiques autochtones reçoivent des transferts des gouvernements provinciaux et territoriaux. Dans son analyse, le DPB suppose qu'une partie de ces fonds pourrait être utilisée pour financer les SAE dans les réserves<sup>17</sup>.

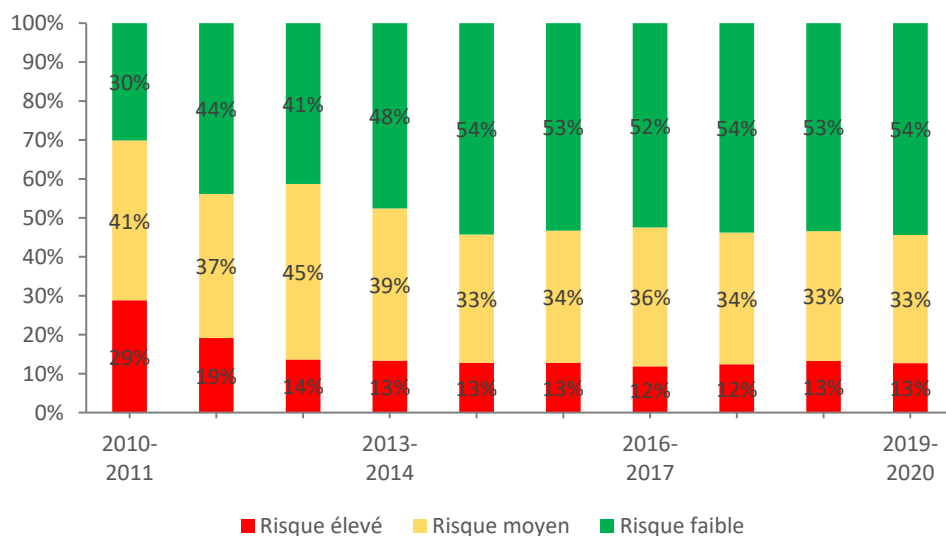
## 2.2. Évaluations des risques

---

Les systèmes d'aqueduc et d'égout dans les réserves des Premières Nations subissent une inspection annuelle « afin de veiller à ce que les réseaux fonctionnent efficacement et que les lignes directrices en matière de santé et de sécurité so[ie]nt respectées<sup>18</sup> ». Plusieurs éléments des systèmes sont évalués et cotés à l'égard du risque qu'ils représentent. Ces données sont ensuite prises en compte pour déterminer le risque global des systèmes. On trouvera une explication détaillée des éléments de risque et des calculs connexes dans le [rapport de 2017](#) du DPB<sup>19</sup>.

Les systèmes classés « à risque moyen » ou « à risque élevé » présentent des lacunes devant être corrigées. Au cours de la dernière décennie, la proportion de systèmes présentant des niveaux de risque général moyen et élevé a diminué (figure 2-2). En 2010-2011, 29 % des systèmes évalués ont été classés dans la catégorie des systèmes présentant un risque général élevé, 41 % dans la catégorie du risque général moyen et 30 % dans la catégorie du risque général faible. En 2019-2020, sur les systèmes évalués, 13 % ont été classés dans la catégorie du risque général élevé; 33 % dans la catégorie du risque général moyen et 54 % dans la catégorie du risque général faible.

Figure 2-2 Proportion des cotes de risques des SAE, toutes les régions



Sources : Les calculs du DPB sont fondés sur les données de Services aux Autochtones Canada et de l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations (rapports régionaux).

Il importe de noter que, malgré des améliorations générales entre 2010-2011 et 2019-2020, il n'y a pas eu d'améliorations chaque année. Les améliorations les plus importantes ont eu lieu jusqu'en 2014-2015, la proportion de SAE présentant un risque général moyen ou élevé demeurant pratiquement la même parmi les systèmes évalués depuis cette année (figure 2-2). Au cours de la même période, les dépenses annuelles de SAC pour les SAE des Premières Nations ont plus que doublé<sup>20</sup>.

SAC mentionne que l'amélioration des SAE est un long processus (la planification, la conception et la construction d'un SAE prennent plusieurs années) tout comme la formation des opérateurs, et que les changements dans le profil de risque des SAE peuvent sembler graduels.

### 3. Méthodologie

Comme on l'indique dans le précédent rapport du DPB sur la question, le traitement de l'eau potable ne peut être examiné indépendamment du traitement des eaux usées. La présente analyse évalue les coûts requis pour améliorer les systèmes d'aqueduc et d'égout dans les réserves des Premières Nations et les compare au financement disponible.

Les DPB a demandé à Services aux Autochtones Canada des renseignements sur les SAE des Premières Nations, y compris des données et des prévisions

démographiques dans les réserves, ainsi que les résultats des évaluations annuelles des risques effectuées sur les SAE<sup>21</sup>.

Le DPB est d'avis que l'*Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations* de 2011 est encore l'évaluation la plus exhaustive des SAE dans les réserves à offrir des recommandations en matière de coût. Produite par Neegan Burnside Ltd., l'étude évalue l'état des SAE, définit les besoins en dépenses d'immobilisations et de F et E, et recommande des options de service à envisager pour la période 2010-2020<sup>22</sup>.

Comme dans le rapport antérieur du DPB sur la question, l'analyse est fondée sur les données et les recommandations en matière de coûts présentées dans l'Évaluation nationale de 2011, mais tient compte des dernières données démographiques et des récentes évaluations des risques fournies par SAC. La période de l'analyse va de 2016-2017 à 2025-2026<sup>23</sup>.

Éléments de coût de l'analyse :

**Dépenses en immobilisations** : Comprennent les fonds d'immobilisations actuellement requis, c'est-à-dire les coûts de modernisation des installations pour les rendre conformes aux protocoles de sécurité pour les SAE<sup>24</sup>, ainsi que les fonds d'immobilisations qui seront ultérieurement requis, c'est-à-dire les coûts d'agrandissement des installations et de construction de nouvelles installations afin de répondre aux besoins des populations et des ménages au cours de la période de 10 ans.

**Coûts de F et E** : Comprennent les coûts de formation et de certification professionnelle des opérateurs ainsi que la supervision.

Principaux facteurs de coût aux fins de l'analyse :

**Population de référence** : Les données par bande du recensement de 2016 sur la population et les ménages ont été utilisées pour déterminer le total de la population et des ménages dans les réserves ayant des SAE publics. Dans le cas des bandes pour lesquelles il n'y a pas de données du recensement de 2016, les données obtenues du Système d'inscription des Indiens ont été rajustées pour tenir compte de l'ensemble de la population et des ménages.

**Croissance démographique** : Les estimations démographiques de 2016 ont été majorées à l'aide des taux de croissance démographique prévus dans les réserves, par région, à partir des données du Système d'inscription des Indiens<sup>25</sup>. SAC a fourni trois scénarios de croissance. Le DPB a utilisé les taux du scénario de croissance moyenne, qui prévoit une croissance annuelle moyenne de 1,9 %. Les ménages ont été majorés selon la population correspondante prévue, en utilisant la taille moyenne des ménages par région.

**Évaluations des risques** : Les coûts par bande recommandés dans l'Évaluation nationale de 2011 ont été reliés aux évaluations des risques correspondantes de l'époque afin d'évaluer les coûts par ménage selon la région et le niveau de risque. Ces coûts par ménage ont ensuite été appliqués à la répartition des risques actualisée (2016-2017) et au nombre de ménages correspondant.

Les évaluations des risques actualisées ont été incorporées aux estimations de coûts pour les fonds d'immobilisations actuellement requis et les fonds requis pour le F et E<sup>26</sup>. Les évaluations des risques n'ont pas été utilisées pour évaluer les fonds d'immobilisations requis ultérieurement. Le DPB suppose qu'avec l'investissement des fonds d'immobilisations actuellement requis, tous les SAE devraient respecter les protocoles de sécurité. Ainsi, les fonds d'immobilisations requis ultérieurement ont été rajustés en fonction des données démographiques récentes seulement.

## 4. Résultats

Le DPB estime que le financement total requis pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de SAE dans les réserves pour la période de 2016-2017 à 2025-2026 est d'environ 7,4 milliards de dollars (tableau 4-1). Les fonds annuels de fonctionnement et d'entretien requis sont évalués à 429 millions de dollars en moyenne. Les fonds d'immobilisations requis sont évalués à environ 3,1 milliards de dollars, à savoir 1,1 milliard de dollars pour les besoins immédiats et 1,9 milliard de dollars pour les dépenses d'immobilisations futures jusqu'en 2025-2026.

Les hypothèses sur la croissance démographique et la taille des ménages ont une grande incidence sur ces estimations.

Tableau 4-1

### Investissements requis estimatifs, SAE dans les réserves, de 2016-2017 à 2025-2026

(En millions de dollars)	
Fonds d'immobilisations actuellement requis	1 122
Fonds d'immobilisations futurs requis	1 948
<b>Total des fonds d'immobilisations estimatifs requis</b>	<b>3 070</b>
<b>Fonctionnement et entretien annuel</b>	<b>429</b>
<b>Total du financement estimatif requis, période de 10 ans</b>	<b>7 363</b>

Sources : Les calculs du DPB sont fondés sur les données de Services aux Autochtones Canada et de l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations (rapports régionaux).

Note : Toutes les valeurs sont présentées en prix courants. Les hypothèses sur la croissance démographique et la taille des ménages ont une grande incidence sur les estimations du DPB.

Le DPB a comparé les dépenses antérieures et les dépenses prévues affectées aux SAE entre 2016-2017 et 2025-2026 avec l'investissement estimatif requis afin de déterminer si un déficit de financement existe. Le total des dépenses antérieures et prévues comprend le financement fédéral de SAC ainsi que les transferts estimatifs des gouvernements provinciaux et territoriaux<sup>27</sup>.

Le DPB conclut que les dépenses engagées depuis 2016-2017 et les dépenses prévues jusqu'en 2025-2026 pour les immobilisations des SAE devraient suffire à répondre aux besoins en matière d'infrastructure. Le DPB estime que les fonds d'immobilisations requis de 2016-2017 à 2025-2026 sont d'environ 3,1 milliards de dollars, alors que les fonds d'immobilisations disponibles pour la période sont d'environ 6,4 milliards de dollars (tableau 4-2).

Comme on l'a dit, SAC précise que l'amélioration des SAE est un long processus. Le DPB fait observer qu'un faible taux d'investissement ou un retard important dans la réalisation des investissements pourrait avoir un effet négatif sur l'état des SAE, et ainsi faire augmenter les coûts et les risques d'interruption de service. Par conséquent, les fonds d'immobilisations requis pourraient être plus importants que prévu.

Par ailleurs, l'analyse du DPB indique que les dépenses engagées depuis 2016-2017 et les dépenses prévues jusqu'en 2025-2026 pour le fonctionnement et l'entretien des SAE ne répondront qu'au deux tiers des besoins en financement environ, laissant prévoir un déficit de financement annuel de 138 millions de dollars, en moyenne<sup>28</sup>.

Comme le mentionne le vérificateur général du Canada dans son récent rapport intitulé *Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations*, si le financement offert en matière de F et E est insuffisant, « les infrastructures d'approvisionnement en eau pourraient continuer de se dégrader plus rapidement que prévu et les coûts généraux pourraient continuer de s'alourdir en raison du vieillissement des infrastructures<sup>29</sup> ».

**Tableau 4-2 Déficit de financement estimatif, SAE dans les réserves, de 2016-2017 à 2025-2026**

(En millions de dollars)	
Total des fonds d'immobilisations estimatifs	3 070
Fonds d'immobilisations disponibles	6 352
<b>Déficit de financement des immobilisations</b>	<b>-</b>
Dépenses estimatives moyennes requises annuellement pour le F et E	429
Fonds annuels moyens disponibles pour le F et E	291
<b>Déficit annuel moyen pour le F et E</b>	<b>138</b>

Sources : Les calculs du DPB sont fondés sur les données de Services aux Autochtones Canada et de l'*Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations* (rapports régionaux).

Notes : Toutes les valeurs sont présentées en prix courants. Les hypothèses sur la croissance démographique et la taille des ménages ont une grande incidence sur les estimations du DPB.

Le déficit de F et E est calculé annuellement et exprimé en dollars courants. Le déficit de financement des immobilisations représente la valeur actualisée du solde net du coût initial total et de l'investissement cumulatif de 10 ans. Le DPB ne tient pas compte de la dégradation des biens dans le calcul des déficits de financement. La prise en compte de la détérioration des SAE pourrait faire augmenter l'estimation des coûts ainsi que les déficits.

# Notes

---

1. Ministère des Finances Canada, *Énoncé économique de l'automne de 2020*, <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2020/report-rapport/toc-tdm-fr.html>.
2. Neegan Burnside Ltd, *Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations – Rapport de synthèse national*, 2011.
3. Le DPB est d'avis que l'*Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations* de 2011 est encore l'évaluation la plus exhaustive des SAE dans les réserves.
4. Comme dans l'étude de Neegan Burnside, le DPB utilise une analyse sur 10 ans, parce que les dépenses actuelles et recommandées englobent les dépenses relatives aux besoins futurs en plus de celles liées aux besoins actuels. En outre, l'estimation des coûts sur une période de 10 ans permet d'établir une comparaison par rapport aux dépenses engagées dans le budget de 2016 et aux dépenses prévues jusqu'en 2025-2026 selon l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*.
5. Le DPB a tenu compte des sommes attribuées par Services aux Autochtones Canada pour la formation et la supervision dans les fonds fédéraux disponibles pour le F et E.
6. Budget de 2016, <https://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/ch3-fr.html>.
7. Services aux Autochtones Canada, *Lever les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme*, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>.
8. Services aux Autochtones Canada, *L'eau dans les communautés des Premières Nations – Rôles et responsabilités*, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1314034319353/1533665196191>.
9. Ministère des Finances du Canada, *Budget de 2017*, <https://www.budget.gc.ca/2017/home-accueil-fr.html>.
10. Ministère des Finances du Canada, *Budget de 2018*, <https://www.budget.gc.ca/2018/home-accueil-fr.html>.
11. Ministère des Finances du Canada, *Budget de 2019*, <https://www.budget.gc.ca/2019/home-accueil-fr.html>.
12. Bureau du Conseil privé, *Discours du Trône de 2020*, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2020/discours-du-trone.html>.
13. Voir la note 1.
14. Services aux Autochtones Canada, *Des systèmes d'eau potable fonctionnels et du personnel adéquat*, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1614386086902/1614386110385#s2>.

15. Bureau du directeur parlementaire du budget. *Le financement adéquat de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations*. [https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/FN\\_Water\\_Infrastructure](https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/FN_Water_Infrastructure).
16. Ces valeurs comprennent les dépenses antérieures et les dépenses prévues au titre des immobilisations, le fonctionnement et l'entretien, la formation et la supervision.
17. Les administrations autochtones reçoivent des transferts des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le DPB tient compte de ces montants afin de ne pas surestimer le déficit de financement. Le DPB a évalué ces montants dans son rapport de 2017. Aux fins de la présente analyse, les calculs antérieurs ont été majorés selon le taux de croissance antérieur des transferts provinciaux et territoriaux aux administrations autochtones.
18. Services aux Autochtones Canada. *Fiche d'information – L'évaluation du risque lié aux systèmes d'aqueduc et d'égout*. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1313687144247/1583950949443>.
19. (Voir l'annexe C : Analyse du niveau de risque par AANC). Bureau du directeur parlementaire du budget. *Le financement adéquat de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations*. [https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/FN\\_Water\\_Infrastructure](https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/FN_Water_Infrastructure).
20. Bureau du directeur parlementaire du budget. *Le financement adéquat de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations*. [https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/FN\\_Water\\_Infrastructure](https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/FN_Water_Infrastructure).
21. [https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Info%20Requests/2021/IR0592\\_ISC\\_W\\_and\\_WW\\_request\\_f.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Info%20Requests/2021/IR0592_ISC_W_and_WW_request_f.pdf).  
[https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/public/public/IR0602\\_ISC\\_Indigenous\\_W-and\\_WW\\_follow-up\\_request\\_f.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/public/public/IR0602_ISC_Indigenous_W-and_WW_follow-up_request_f.pdf).
22. Neegan Burnside Ltd. *Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations – Rapport de synthèse national*, 2011.
23. Voir la note 4.
24. Services aux Autochtones Canada. *Protocoles et lignes directrices sur les systèmes d'approvisionnement en eau potable*. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100034988/1533665779641>.
25. Le DPB reconnaît que les taux de croissance démographique pour la population totale des réserves peuvent différer de ceux indiqués au Système d'inscription des Indiens. Toutefois, en l'absence de prévisions sur les taux de croissance démographique pour la population totale des réserves, les taux de croissance démographique sur les réserves du Système d'inscription des Indiens ont été utilisés comme valeur de remplacement.
26. Sauf pour la région de l'Atlantique, parce que les données correspondantes n'étaient pas disponibles. Les fonds d'immobilisations actuellement requis et les estimations de coûts de F et E pour la région de l'Atlantique ont donc été mis à jour seulement pour tenir compte des données démographiques récentes.
27. Voir la note 17.



28. Voir la note 5.
29. Vérificateur général du Canada. *Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations* – Services aux Autochtones Canada.  
[https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_202102\\_03\\_f\\_43749.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202102_03_f_43749.html).